



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le sept juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55  
Nombre de Présents : 35  
Nombre de votants : 35  
Date de la Convocation : 27 juin 2011

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

### 1. Commission culture : diversifier l'offre culturelle

M. LAGALICE étant excusé, le Président présente les travaux de la commission culture et communication. Après la mise en place de la médiathèque en 2010, l'ambition affichée est de développer et diversifier l'offre culturelle. Ainsi un certain nombre d'animations sont programmées (réalisation d'expositions diverses, organisation de concerts...) et d'ici la fin de l'année on peut d'ores et déjà recenser les spectacles suivants :

- 16/09/11 à 20h45 : Bistrot Brassens
- Octobre : Tour de cirque suivi d'un film de Caroline Philibert
- Novembre : mois du film documentaire
- décembre : spectacle pour enfants « petits pirates ».

#### **- Subventions aux associations 2011**

Le Président propose de valider les nouveaux critères d'attribution des subventions aux associations fixés par la commission culture, à savoir :

- Retrait du budget global de la part destinée à la restauration et à la buvette
- Application d'un taux de subvention unique de 30 % sur l'assiette éligible
- Subvention maximum fixée à 1 000 €
- Si le montant après calcul est supérieur à la subvention demandée par l'association, c'est le montant demandé qui s'applique
- En cas de demandes dépassant le volume global prévu, un taux de réfaction proportionnel est appliqué à toutes les associations pour rester dans le cadre budgétaire.

Le but de ces subventions est de financer les manifestations ayant un intérêt intercommunal. Ces critères seront susceptibles d'évolution pour être en adéquation avec la finalité de cette aide et le volume tant des demandes que des crédits alloués par notre collectivité

Par l'application de ces nouveaux critères, les subventions à allouer aux associations pour 2011 seraient les suivantes :



Associations	Objet	Budget événement	Montant sollicité	Proposition commission
La Longowycienne	Randonnée cycliste 01/05/11	910 €	300 €	300 €
Foyer rural de Rahon	Rétro motor 10/07/11	21 500 €	1 200 €	1 000 €
Rahon Sport équitation	Finale régionale cycle libre saut d'obstacle 9-10/07/11	5 120 €	1 000 €	876 €
Fédération musicale de Chaussin	Concert des cordes d'argent 11/07/11	6 020 €	500 €	500 €
Intervillage	Fête de la Saint Jean 25/06/11	9 450 €	950 €	950 €
Les 4 hameaux	Journée de la pêche 05/06/11	3 249 €	1 009 €	674 €
Les amis des vieux tracteurs	Expositions machines anciennes	11 338 €	1 500 €	1 000 €
Ecurie du Val d'Orain	rallye 21-22/05/11	45 851.51 €	1 500 €	1 000 €
ESC hand ball Chaussin	Initiation hand ball classes primaires	1 952 €	500 €	500 €
Chauss'pied	Corrida	6 600 €	600 €	600 €
<b>TOTAL</b>			<b>9 059 €</b>	<b>7 400 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider les nouveaux critères d'attribution de subvention, et en application des nouveaux critères d'allouer les subventions ci-dessus énumérées.

## 2. Commission sociale : maintien des personnes âgées à domicile

Après présentation des conclusions de l'étude sur les besoins des personnes âgées par l'Observatoire Régional de la santé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de donner quitus à la commission pour mener une réflexion globale sur l'aménagement d'infrastructures complémentaires dédiées aux personnes âgées (création d'un foyer logement / MARPA, Villâge bleu, reprise de l'EHPAD...).

En complément, Mme LACAILLE précise qu'une étude sur le transport à la demande sera lancée tout comme une réflexion sur le développement des services de proximité.



### **3. Commission aménagement du territoire : présentation des actions de développement du territoire**

M. BOSC met en exergue le succès rencontré par l'OPAH menée sur le territoire (105 logements financés actuellement) et sera amené à proposer la **poursuite de cette opération pour 2 années supplémentaires.**

- ↻ **Compétence eaux et rivières** : une réflexion est menée sur une éventuelle prise de compétences par les EPCI des contrats de rivière de l'Orain et de la Sablonne. Les sommes en jeux sont considérables 37 000 € sur 5 ans pour l'Orain et 70 000 € de travaux pour la Sablonne.
- ↻ **Aire de camping car** : dans le but de promouvoir et développer l'offre touristique du territoire, il est proposé d'implanter une borne de camping cars à Asnans d'un coût prévisionnel de 8 528.67 € HT et d'aménager une aire de stationnement sur la commune de Pleure (devis estimatif : 7 266 € de travaux à la charge de la Plaine Jurassienne).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, présents (34 POUR et 1 ABSTENTION)**

- décide d'acquérir une borne de camping cars d'un coût prévisionnel de 8 528.67 € HT
- décide d'aménager une aire de stationnement sur la commune de Pleure (devis estimatif : 7 266 € de travaux à la charge de la Plaine Jurassienne).
- autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants au titre des EDAT.
- autorise le Président à signer une convention de mise à disposition du terrain communal avec la commune de Pleure
- autorise le Président à lancer la procédure de délégation de service public (DSP) simplifiée (article L 1411-2 et suivant du CGCT) pour l'exploitation de la borne.

#### ↻ **Fonds de concours aires de jeux de Pleure**

Considérant la volonté de la commune de Pleure de créer une aire de jeux pour enfants, vu l'intérêt de développer de telle structure pour accroître le territoire de la Plaine Jurassienne, vu la sollicitation de la commune de Pleure pour bénéficier d'une fonds de concours correspondant à 50% du montant global du coût des travaux estimés à 18 325.23 € HT soit 9 162.63 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer un fonds de concours d'un montant de 9 162.63 € à la mairie de Pleure pour réaliser les travaux nécessaires à la création de cette infrastructure.**

#### ↻ **Lutte contre l'ambrosie**

Afin de limiter le développement de l'ambrosie sur notre territoire, le Président propose d'adhérer au plan de lutte collective contre l'ambrosie à feuille d'armoïse. A cet effet, une convention sera signée avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Franche-Comté et de verser une contribution de 1 000 € pour la mise en place des actions d'arrachage et/ou de fauchage.



- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- décide de verser une contribution de 1 000 € au FREDON pour la mise en place des actions d'arrachage et/ou de fauchage.
  - autorise le Président à signer une convention avec le FREDON pour la mise en place de la campagne de lutte contre l'ambrosie.

#### 4. commission développement durable : favoriser le développement durable et social

M. SAVOYE expose que le Grand Dole souhaite la mise en place d'une redevance incitative pour les ordures ménagères. Cette proposition fait actuellement l'objet d'importants débats au sein du SICTOM de la zone de Dole compte tenu des coûts d'équipements induits (1 camion coûte 200 000 € et 12 camions sont à renouveler prochainement...).

Par ailleurs, le SICTOM souhaite mettre à disposition de notre territoire un broyeur à déchets verts. Les communes devraient avoir des lieux de stockage et un technicien du SICTOM passerait broyer les déchets. Les broyats seraient ensuite à disposition des agriculteurs pour servir d'engrais.

##### ✎ Etude d'un programme de Plantation de haies

Réflexion sur la possibilité de reconstituer des haies pour recréer des éléments structurants du paysage et contribuer à mettre en valeur le patrimoine naturel ou bâti.

Ces haies ont pour vocation de protéger les cultures des effets néfastes des vents, elles vont offrir un habitat, de la nourriture et des lieux de circulation à toute une faune qui, petite ou grande, participe à l'équilibre écologique du territoire. Elles vont enfin réduire l'érosion des sols qui, entraînés par le ruissellement, sont privés de leur humus ce qui génère des pertes pour l'agriculteur, crée un dommage au milieu naturel et coûte à la collectivité obligée de curer les fossés et de nettoyer les chaussées.

Ces réflexions seraient conduites en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les Associations foncières du territoire, le Conseil Régional et Général en continuité avec le projet de trame verte et bleue.

M. Gérard MICHAUD attire l'attention sur les coûts d'entretien des haies et la nécessité de préciser qui est responsable de cet entretien.

##### ✎ Atelier de démantèlement des déchets électriques et électroniques

L'obligation actuelle de reprise des anciens Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (D3E) par les distributeurs doit entraîner un nouveau réflexe chez les utilisateurs. Le dépôt en déchèterie ou l'enlèvement aux objets encombrants ne doivent être que des solutions ultimes pour se débarrasser de ses appareils.

La commission étudie donc la possibilité de créer un atelier susceptible de démanteler ces déchets.



## **5. Politique générale communautaire à mener à cours terme**

Vu les orientations et travaux des commissions présentés par les Vices Présidents, le Président propose un vote de principe sur la politique générale communautaire afin de travailler sur les dossiers dans des conditions optimum et surtout avec l'aval préalable des conseillers communautaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne quitus aux commissions pour travailler et approfondir les dossiers suivants :**

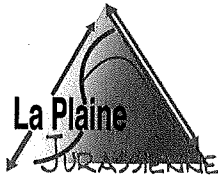
<b>Commission services à la population</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement des services de proximité</li><li>• Etude globale sur l'aménagement d'infrastructures complémentaires dédiées aux personnes âgées (création d'un foyer logement / MARPA, Village bleu, reprise de l'EHPAD...)</li><li>• En lien avec le Conseil Général du Jura, étude du transport à la demande</li></ul>
<b>Commission développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etude d'un programme de plantation de haies</li><li>• Etude de faisabilité d'un atelier de démantèlement des déchets D3E</li></ul>
<b>Commission aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite de l'OPAH</li><li>• Etude sur une éventuelle reprise de compétence « eaux et rivières »</li></ul>
<b>Commission culture et communication</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement et diversification de l'animation culturelle</li><li>• Poursuite des actions de communication</li><li>• Etude de l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> comble aménageable pour constituer un lieu d'expositions</li></ul>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise également le Président à mener les négociations avec la famille THIELLEY pour permettre, si possible, la division de la propriété en 2 lots distincts (maison/hangar) et conduire l'étude d'opportunité sur l'acquisition du hangar connexe au bâtiment de la Communauté de Communes.**

## **6. Budget principal : décision modificative N°1**

Afin de prendre en compte la réforme de la taxe professionnelle, **le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte les décisions modificatives suivantes :**

739116 (014) :	+ 170 000 €
7311 :	+ 170 000 €



#### **6. Ordures ménagères : admission en non valeur**

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non valeur des sommes non recouvrées soient 515.14 €.

**7. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :** Le Président présente le projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet du Jura à la CDCI le 9 mai 2011. La communauté de communes de la Plaine Jurassienne n'est pas amenée à connaître de modifications de ses limites territoriales à court terme et est confortée dans sa légitimité. Le Président remercie l'ensemble des élus communautaires pour l'ensemble du travail fourni. La Plaine Jurassienne a su développer des services novateurs en milieu rural et pour le Préfet, elle a gagné sa légitimité de la continuité des actions engagées.

Par contre, la plupart des communes de la Plaine Jurassienne font partie de syndicats d'alimentation en eau potable. Or, la politique actuelle de l'Etat tend vers une diminution significative du nombre de syndicats intercommunaux. Le projet de SDCI envisage de regrouper le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole et le Syndicat Intercommunal des eaux des 3 Rivières avec le SIE de la région de Bletterans,

Considérant que les arguments tiennent à « fusionner des syndicats dont la taille ne permet pas de prendre en charge le coût des mises aux normes », « fusionner les syndicats de production avec les syndicats de distribution » et que « le schéma propose également de la fusion de syndicats dont les réseaux ont vocation à terme à être interconnectés afin de sécuriser les approvisionnements quelles que soient les variations saisonnières et de protéger les périmètres de captage »,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **refuse** cette proposition,
  - Au vu des historiques desdits syndicats qui répondent exactement aux besoins de la population locale et qui ont toujours permis leur approvisionnement en eau potable,
  - Au vu de la qualité de l'eau distribuée à la population, les analyses n'ayant jamais révélé d'alertes et des périmètres ayant été mis en œuvre pour garantir cette qualité,
  - Au vu du prix de l'eau qui reste à un niveau très abordable,
  - Au vu du service rendu à la population, en particulier les délais de dépannage en cas de panne ou d'accident lié à la proximité du service gestionnaire,
- **propose**, dans l'hypothèse d'un regroupement imposé, l'étude d'une fusion plutôt avec le Syndicat Intercommunal des eaux des 3 Rivières avec lequel une connexion a déjà été établie par le passé et est toujours opérationnelle.

Le Président  
Patrick PETITJEAN